Fondée le 19 janvier 1975

Association inscrite au Tribunal d'Instance de Strasbourg
Volume 89 Folio 262

Agrément ministériel national
n° NOR:MJSK0670136A

Reconnue de mission d'utilité publique
par arrêté N° 012156 du 2 août 2001.
n° NOR:INTA0100531A

CCP : FR92 2004 1010 1501 8547 8S03 604
BIC : PSSTFRPPSTR

CCM : FR76 1027 8034 2000 0206 7500 176
BIC : CMCIFR2A

Fédération Française des Sports Populaires

2, rue de Sarrelouis - 67000 STRASBOURG
Tél. : 03 90 23 46 52
Site : www.ffsp.fr - E-mail : contact@ffsp.fr

Lettre du Président

Mesdames et Messieurs,

Chers Ami(e)s, je vous remercie vous tous, acteurs de terrain, pour votre engagement et votre ténacité qui nous permettent de surmonter cette période difficile et vaincre ce fléau. La polémique sur le Pass Sanitaire et la vaccination fait couler beaucoup d'encre et est sujette à conflit. Plaçons-nous au-dessus de ce débat et faisons confiance au progrès de la médecine en nous vaccinant pour nous protéger et protéger notre prochain ce qui nous permettra de retrouver au plus vite notre activité qui nous manque tant.au sein de nos associations.

Au-delà de la COVID 19, nous vivons actuellement des évènements tragiques essentiellement dus au changement climatique lié pour une grande part à l'activité humaine. Cher(e)s Ami(e)s, nous qui sommes au plus près de Dame Nature, soutenons-la par nos gestes quotidiens, nos discours et nos engagements dans la vie publique et personnelle.

Au nom de la FFSP, je souhaite apporter notre soutien à toutes les victimes du monde entier qui ont pour la plupart tout perdu voir la vie. Je pense plus particulièrement aux victimes :

- Des inondations en Allemagne, en Belgique, aux Etats-Unis, en Turquie et en Asie orientale,
- Des incendies dans le Sud de la France, en Australie et aux Etats-Unis (Californie)
- Des Ouragans et Tornades aux Etats-Unis, …….
- Du tremblement de terre à Haïti
- ……

La crise sanitaire a également beaucoup impacté la FFSP

1) Impact humain :

Daniel BURETH, Vice-Président de la FFSP, touché gravement par le COVID, a démissionné de son poste de Vice-Président Fédéral et de membre du Bureau Fédéral et du Comité Directeur. Il reste cependant Président du CD68

Marianne BURETH, son épouse, a démissionné du Comité Directeur National mais reste Contrôleur Départemental des prospectus

Michel COURTIER, membre sortant rééligible lors de la présente AG ne se représente plus mais reste cependant trésorier du CD 68

Chômage partiel des secrétaires :

Je tiens à remercier les secrétaires pour l'acceptation de cette situation bien particulière et leur engagement malgré la crise sanitaire.

2) Impact sur l'activité :

- ✓ Faible activité en 2020 et 2021
- ✓ Une réduction d'activité de 30% pour 2022 voir pour la suite

Tableau comparatif 2018-2022

Années	Nbre Manifestations programmées	Nb de Participants	Nb Manifestations Annulées	Variation Nb Participants / 2018	Variation Nb Participants / 2019
2018	477	356482	28		
2019	442	327819	36		
2020	48	43706	413	-88%	-87%
2021	101	6674	320	-98%	-98%
2022	388				

La pratique de la marche s'est orientée vers les parcours permanents qui sont un vecteur évident du développement de notre activité.

- ✓ Les déplacements sont très réduits
- ✓ Mise en place d'un groupe de travail « développement » œuvrant en visio-conférence
- ✓ Pas de Congrès en 2020 reporté en 2021
- ✓ Un seul Comité Directeur en 2020 (29/02/2020)

Remarque :

Par manque d'équipement et de maitrise de l'outil informatique de certains de nos membres, les réunions en visio-conférence n'étaient pas envisageables pour éviter toute situation discriminatoire.

3) Impact sur les finances :

- ✓ Limitation drastique des dépenses
- ✓ La FFSP fait appel à ses réserves financières
- ✓ Dans le cadre des aides gouvernementales, la FFSP contracte un prêt garanti par l'Etat de 90000€ qui permettra de parer à toute éventualité. Ce prêt est à un taux de 0% pendant un an et remboursable par anticipation.

Pour répondre à la nouvelle situation et pour appréhender sereinement l'avenir, la FFSP propose d'appliquer une nouvelle tarification à partir du 1er janvier 2022. Cette proposition est soumise au vote des délégués courant novembre 2021.

La problématique :

- ✓ Diminution du nombre d'organisateurs (20 à 30% en 2022) par rapport à 2019 qui induit une diminution du nombre de participants (20 à 30% en 2022).
- ✓ Augmentation du coût de la vie qui induit une augmentation des frais fixes.
- ✓ Augmentation des frais de comptabilité avec intégration de la comptabilité analytique et externalisation.
- ✓ Nouvelles procédures comptables du secrétariat.
- ✓ Envisager une augmentation de compétences donc salariale de nos employées.
- ✓ Intégration de l'assurance « Accidents corporels individuels »
- ✓ Mise en place de la licence famille pour 6,00€
- ✓ Harmonisation avec certains pays limitrophes
- ✓ ……

Nouvelle tarification proposée

		Tarification actuelle		Nouvelle tarification	
		Prix de vente	Retrocession	Prix de vente	Retrocession
ORGANISATEUR	Cotisation d'adhérent		17,50 €		17,50 €
	Cotisation organisateur avec 1 manifestation		35,00 €		35,00 €
	Cotisation organisateur avec 2 manifestations		70,00 €		70,00 €
	Cotisation organisateur avec 3 manifestations		105,00 €		105,00 €
	Parcours Permanents				
	Annulation				
	Droits de SACEM Par marche				
	Assurance Organisateur		FFSP		FFSP
PARTICIPANT	Licence de Participation 5, 10, 20 km	2,00 €	0,50 €	3,00 €	1,00 €
	Licence de Participation Marathon	3,00 €	0,50 €	4,00 €	1,00 €
	Licence de Participation Avec Récompense	6,00 €	0,50 €	6,00 €	1,00 €
	Licence de Participation Parcours Permanent	2,00 €	0,50 €	3,00 €	1,00 €
	Licence Famille			6,00 €	2,00 €
	Assurance Participant		FFSP		FFSP
	Licence Annuelle Individuelle				

Que comprends le prix de la licence ?

Pour le participant :

- Le balisage du parcours
- Le ravitaillement aux postes de contrôle
- Le prospectus
- L'assurance « accident corporelle individuelle »
- La prise en charge des enfants pour une famille
- La validation (contrôles des carnets, enregistrement……..)
  Pour rappel, les 5,00€ du prix du carnet couvrent les insignes, écussons, diplômes et frais d'envois.

Pour l'organisateur :

- L'assurance « Responsabilité Civile Organisateur » (avant, pendant et après la manifestation)
- L'assurance « Mission collaborateur » couvrant les bénévoles et leurs moyens de locomotion participant à l'organisation de la manifestation (avant, pendant et après)
- Les droits de SACEM pendant la manifestation (nombre de musiciens illimité)
- Le coût de confection de la licence
- La validation (préparation et vérification des tampons)
- Le matériel (Préparation et vérification des colis

La FFSP souhaite encourager l'organisateur car sans organisateur pas de marcheurs :

- **Augmentation de la quote-part sur la licence de 0,50€ soit 2,00€ au lieu de 1,50€**
- **Cotisations d'affiliation inchangées**

<u>Que comprends la cotisation d'affiliation ?</u>

<u>Répartition des 35,00€</u> :

- 13,00€ cotisation à l'IVV
- 0,30€ cotisation à l'IVV-Europe
- 8,75€ subventions aux Comités Départementaux
- 12,95€ :
  - Frais de communication (calendrier, affiches et dépliants divers)
  - Frais de maintenance du Site Internet
  - Gazette des Sports
  - ……..

*Pour rappel, la nouvelle tarification propose des **prix de vente maximum** de la licence de participation sachant que dans **tous les cas la rétrocession fédérale sera fixée à 1,00€***

<u>Exemple</u> : Si une association décide de vendre la licence de participation à :

- ✓ *2,50€, elle le pourra, dans ce cas la part association représente 1,50€ et la rétrocession fédérale 1,00€*
- ✓ *2,00€, elle le pourra, dans ce cas la part association représente 1,00€ et la rétrocession fédérale 1,00€*
- ✓ *3,00€, elle le pourra, dans ce cas la part association représente 2,00€ et la rétrocession fédérale 1,00€*

<u>L'urgence du vote</u> :

La proposition d'augmentation du prix de la licence doit en premier lieu être approuvée par le Comité Directeur National. Or, Monsieur COURTIER Michel, Trésorier Fédéral bénévole jusqu'au 11 septembre 2021, a produit le bilan financier 2020 mais pas les budgets 2021 et 2022. J'ai donc fait appel à notre bureau d'expertise comptable qui nous a fourni les budgets 2021 et 2022 début septembre. Ces budgets ont été adoptés par l'AG des délégués à Obernai le 11 septembre 2021.
A ce moment-là j'avais déjà évoqué la nécessité de revoir les contributions fédérales applicables dès le mois de janvier 2022.
Mais comme notre fonctionnement nous impose une approbation préalable du Comité Directeur National, il n'était pas possible de proposer une nouvelle tarification à l'ordre du Jour de l'AG du 11 septembre 2021.
Ce point a été présenté à l'ordre du jour du Comité Directeur National du 9 octobre 2021. La proposition a été adoptée avec 1 abstention.

Pour répondre à certaines interrogations :

<u>Les Olympiades 2019</u>

L'AG des délégués et le Comité Directeur National ont approuvé l'organisation des Olympiades à Aix En Provence.
La FFSP, dans le cadre de sa mission de développement, a souhaité en privilégier l'organisation dans une région française peu impactée par la marche populaire.
Financièrement il était évident que cela aurait un coût pour la Fédération :

- Déplacements et hébergements d'une centaine de bénévoles pendant 7 jours
- Réunions préparatoires
- ……

La FFSP a également sollicité des subventions qui n'ont été accordées que très partiellement.
Conscients des coûts financiers de l'opération la FFSP a, depuis 2014, effectué les provisions nécessaires, soit 160 000€ pour parer à toute éventualité. Le coût réel était de 140 000€. Notre trésorerie n'a pas été impactée.
Les premiers résultats de cet investissement émergent dans le sud-est :

- Augmentation du nombre d'associations ou structures affilées
- Augmentation du nombre de participants :

La moyenne des participations avant les Olympiades était d'une centaine par manifestation
Le 7 novembre 2021, la marche populaire de Rognes, a rassemblé plus de 900 participants du territoire d'Aix-En-Provence. (les locaux)
Je réaffirme ici que les Olympiades étaient un investissement. La FFSP a pleinement joué son rôle.

La crise sanitaire n'était pas prévisible

Le remboursement des frais de déplacement dans le cas d'utilisation d'un véhicule personnel

Le montant est fixé à 0,30€ du km indépendamment de la puissance du véhicule et comprends :

- Les frais de carburant
- L'assurance
- L'usure des pneumatiques
- L'entretien périodique

Dans tous les cas la FFSP privilégie les déplacements par transport en commun.

Important :

Un participant sans licence n'est pas couvert par la FFSP et engage la responsabilité de l'organisateur dans tous les cas :

- Accident dans la salle, le parking, aux points de contrôles et sur les parcours
- Intoxication alimentaire
- ……

La FFSP soutient les organisateurs en n'augmentant pas les prix des cotisations d'affiliation et en proposant aux organisateurs une augmentation de leurs recettes (0,50€ par licence) pour répondre au mieux à leurs dépenses et encourager ainsi l'affiliation de nouvelles associations.
Sans organisateurs pas de marches donc pas de marcheurs et pas de développement.

Mesdames et Messieurs, cher(e)s Ami(e)s, je compte sur votre adhésion à la proposition de la nouvelle tarification afin de pérenniser et développer notre Fédération

Guy BORSENBERGER

Président de la Fédération
Française des Sports Populaires